

L'an 2017, le jeudi 18 Mai à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de Mr Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 11 Mai, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : 15

Membres présents :13 Procurations 2

Présents : ML MARLIOT, MD CACHEUX, S FAUQUEUX, S FIEVET, G LECOCQ, S HOTTON, CH DELOBELLE, M FERCOQ, E PISKULA, JL ABRAHAM, A HEGO, TH WALEMME et JM TORDOIT.

Procurations : F BRICOUT et G BAVAY respectivement à E PISKULA et S FAUQUEUX.

MD CACHEUX est nommée secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Mr le Maire indique à l'assemblée qu'une plainte a été déposée à son encontre par le comité « Carnières sans éoliennes » pour prise illégale d'intérêts par un élu dans le cadre de ses fonctions, son frère agriculteur ayant été susceptible d'accueillir sur ses terres une éolienne.

Face à cette procédure Mr le Maire indique mieux comprendre, la volonté de ce comité de ne pas vouloir mener une action commune avec la municipalité, pour aller à l'encontre des implantations d'éoliennes sur le territoire de la commune, voire même de s'en dissocier

Mr le Maire en prend acte et indique qu'il n'entreprendra désormais plus aucune action dans ce dossier, l'arrêté qu'il avait proposé de prendre étant de ce fait suspendu.

### **ACHAT D'UNE AUTO LAVEUSE**

Notre auto laveuse nécessitant des réparations à hauteur de 885€ht, la société DIMANET fournisseur de ce matériel propose un modèle identique qui fonctionne sur batterie et non plus sur secteur. Son prix est de 3227€ht duquel il convient de déduire 150€ de reprise et une remise commercial de 147€ soit une proposition à 2930€ht.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord et autorisent Mr le Maire à passer commande auprès de la société DIMANET.

### **CONVENTION IFAC CLSH 2017**

Pour la gestion du Centre de Loisirs Sans Hébergement 2017, Mr le Maire propose de reconduire celui-ci avec l'IFAC. La convention précise la durée du centre soit du 10 au 28 juillet et la participation financière de la commune qui s'établit comme suit : Part fixe 8€20 par 14 jours par le nombre d'enfants inscrits et une part variable de 5€20 par le nombre de journée/enfant réalisée.

Cette convention s'établit sur la base de 85 enfants, le coût d'un animateur supplémentaire pour l'accueil garderie sera de 12€00 de l'heure brut, la mise à disposition de personnel communal verra une déduction de 950€00 par animateur.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Mr le Maire à signer cette convention

### **HUISSERIES A LA NOUVELLE CANTINE.**

4 devis avaient été présentés lors du dernier conseil municipal, après consultation Mr le Maire a retiré de la proposition le moins cher et le plus cher. Deux artisans ont été retenus, l'entreprise LAURENT de Carnières et l'entreprise LD Rénovation d'Avesnes les Aubert.

Mr le Maire a partagé les travaux en deux parties à savoir la partie façade avec 6 fenêtres et 2 portes pour l'entreprise LAURENT qui devra proposer une variante bois pour les portes et un devis pour les 7 fenêtres arrières pour LD Rénovation.

Mr le Maire présente le devis de l'entreprise LD Rénovation qui se chiffre à 5955€00ht. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Pour les fenêtres en façade et les portes, l'entreprise LAURENT présente un devis avec les fenêtres en PVC, la porte arrière en PVC et la porte d'entrée en bois pour un montant de 16.429€04ht

Cette proposition est également retenue à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

### **CONTRAT D'AIDE A L'EMPLOI**

Mr le Maire indique à l'assemblée que 2 contrats arrivent à terme, 1 au 30 Juin et 1 au 31 Juillet. Il propose de contacter Pôle Emploi afin de connaître les possibilités et les modalités des contrats

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Mr le Maire à souscrire deux nouveaux contrats qui débiteront le 1<sup>er</sup> Juillet 2017

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF du Nord est arrivé à terme le 31 décembre. Mr le maire propose à l'assemblée de le renouveler pour pouvoir bénéficier des aides de la CAF

A l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Mr le maire à signer le renouvellement de ce contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord de même que la Prestation de Service d'Accueil de loisirs pour la période du 1 Janvier 2017 au 31 Décembre 2020.

## **ACHAT D'UN PODIUM**

Mr le Maire revient sur ce dossier avec une nouvelle proposition de la société COMAT et VALCO qui fournit l'escalier gratuitement. Il indique également avoir la possibilité de pouvoir bénéficier du prêt de 12 modules, cette année encore, par la commune d'Avesnes les Aubert, celle-ci n'en n'ayant pas besoin à la date de la fête de l'école mais que cette opportunité n'est pas garantie chaque année.

De ce fait il représente aux membres du conseil municipal cette nouvelle proposition d'achat de 12 modules de 2m/1m qui prévoit un escalier de 100cm gratuit, une rampe d'escalier pour un montant de 70€00 et 12 garde-corps pour 784€00 soit un montant total de 5114€24ht.

Après délibérations le conseil municipal par 9 voix Pour, 4 voix Contre et 2 abstentions autorisent Mr le Maire à passer commande.

## **JURY CRIMINEL**

Il revient à la commune de Carnières, d'effectuer le tirage au sort qui la désignera ou la commune d'Estourmel pour la désignation de 3 personnes.

Après tirage c'est à la commune de Carnières de procéder à cette désignation selon les modalités prévues. C'est ainsi que 3 personnes tirées au sort sur la liste électorale seront proposées à savoir : les numéros d'inscription suivants : 329, 11 et 480.

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Mr le Maire présente à l'assemblée deux demandes. L'une émane de la « Croix Rouge » et l'autre du collège Paul Langevin d'Avesnes les Aubert pour une participation aux frais d'édition d'une brochure réalisée par des élèves de 3<sup>ème</sup> relatant la création des monuments aux mort après la guerre de 1914/1918.

Après délibération il n'est pas donné suite à la première demande et une aide de 50€ sera attribuée au collège Paul Langevin, une élève de la commune ayant participé à cette réalisation.

## **ECLAIRAGE CHAPELLE DE L'EGLISE**

Les membres du comité paroissial ont attiré l'attention de Mr le Maire sur l'état d'abandon de cette chapelle située dans l'église au niveau de la tour ; Leur souhait serait de pouvoir mieux la mettre en valeur en rejointoyant les pierres et y en installant un dispositif d'éclairage qui valoriserait les éléments du patrimoine culturel de notre église.

Un devis est demandé à l'entreprise Vermeil à Beauvois, celui-ci se chiffre à la somme de 853€05ht il est accepté à la majorité.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Fête du 14 juillet . Les associations seront contactées pour la tenue des stands restauration et buvette. Cette année il a été décidé par volonté de restriction de budget, de ne plus faire appel à l'harmonie de St Hilaire pour le défilé de la retraite aux flambeaux.

Rythmes scolaires : Un décret devrait proposer la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours. Dans un soucis d'anticipation un sondage sera effectué auprès des parents.

La séance est levée à 22h00